

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2023

Le 8 décembre 2023 à 18 heures 45, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PÉPIN, André DUMAS, Dominique PANTEL, Joris MICHEL, Andrée RIGAUD, Emilie MAURIN, Philippe FALCHETTI, Delphine BLADOWSKI, Dominique BONNET, Gérard VINCENTY.

Membres représentés : Laurent AIGLON par Jacques PÉPIN, Dorian DESIERES par Joris MICHEL

Membres absents : Marie-Anne BONNET, Joddy DUMAZERT

Secrétaire de séance : André DUMAS

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : 10

Total exprimé : 12

Vote par procuration : 2

Absents excusés : 2

FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2

Monsieur le Maire présente les montants de la décision modificative n°2 à voter, nécessaires pour régulariser certaines écritures comptables du budget 2015.

SECTION	Dépenses			Recettes		
	Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
FONCTIONNEMENT	67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000.00 €	73	Fonds départemental des DMT0 pour les communes de – de 5000 habitants	7 000.00 €
INVESTISSEMENT	041	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	16 763.00 €	041	Autres réseaux	16 763.00 €
		TOTAL Dépenses	23 763.00 €		TOTAL Recettes	23 763.00 €

Adopté à l'unanimité

COMPETENCE ALES AGGLOMERATION – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET EAU

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement appartient à Alès Agglomération.

Il présente les informations relatives au prix et à la qualité du service eau et assainissement de l'exercice précédent, au travers du rapport nommé RPQS, établi par Alès Agglomération.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 8 décembre 2023.

Le Maire
Jacques PÉPIN.

